



Ce que l'on veut !

- Protection des points de vue
 - Cône de vue de Rougoulouarn
- Classement de Crech Hellen en zone UD
 - Erreur manifeste de typage
- PLU: Respect des impératifs de l'État
 - Extension de l'urbanisation /= espaces naturels et agricoles
 - Respect de la zone Natura 2000
- Gestion des espaces remarquables
 - Suppression zone NA dans les marais (jurisprudence)
 - Camping-cars: création structure en zone urbanisée



Comment le faire !

En prenant en compte l'expression de la population sur les points ci-dessus par une enquête publique localisée

- Désignation d'un commissaire enquêteur
- Validation par le conseil municipal



Ce que l'on souhaite !

- Table d'orientation + signalisation "panorama" à l'entrée de Rougoulouarn
- Maintien dans certains secteurs du littoral d'une superficie minimale
- Prémption: définir les priorités en fonction du risque pour l'environnement
 - L'objectif du conservatoire est de 30% du littoral .La réalisation actuelle est de 10%
- Enfouissement du réseau (Téléphone EDF..)

Contribution de l'association

- Aux commissions liées à l'environnement et l'urbanisation
- A la création du SCOT



Classement de Crech Hellen en zone UD





Protection des points de vue





PLU: Respect des contraintes de l'Etat (L122-2 CU)







Gestion des espaces remarquables





Camping-cars dans les espaces remarquables





Les dunes de Goas Treiz

